



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON
ZA Villeneuve Rue Buchenberg
53400 CRAON

ARRÊTÉ AG n° 2025_11_18

Portant fermeture à la circulation Publique d'une section de route entre la RD 229 et un giratoire, dans le cadre des travaux de contournement de l'hippodrome sur la commune de Craon

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne),

Vu le Code de la route et notamment ses articles L411-3, L411-8, R411-25, L3221-4, L3221-3 et L2213-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-3 et L2213-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale 2022ADPL51 du 23/12/2022 sur le dossier d'études d'impact PDL-2022-6528, déposé par la Communauté de communes du Pays de Craon (CCPC),

Vu le mémoire en réponse à MRAe du 18/01/2023, établi par la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Considérant que pour terminer les travaux de contournement routier de la RD 25 et 229 à Craon, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation sur la section de route entre la RD 229 et le giratoire créé,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La section de route entre la RD 229 et le giratoire créé est barrée et la circulation est interdite dans les deux sens sur cette section du 24 novembre au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Monsieur le Maire de Craon. Il entrera en vigueur à compter de son affichage.

ARTICLE 3

Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- M. le Maire de Craon,
- M. le Président du Conseil Départemental,
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne à Laval,
- Mme la Sous-préfète de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Laval,

- M. le Directeur du SMUR de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Directeur des Transports et des mobilités de la Région Pays de la Loire

Fait à Craon, le **20 novembre 2025**

Pour le Président et par délégation,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251120-ARR20251118-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025

Affichage : 20/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

